

Animateur : Jacques Noble.

Membres présents : MM. Claude Fort, Laurent Fouché, Bruno Renon,

Membres excusés : Mme. Karine Vergnaud,
M. Yadaly Sakho.

Membre absent : Néant

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse suivante : district@foot16.fff.fr conformément à l'article 39 des règlements généraux du District. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Sujet(s) « Pour décision »

- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre l'AS Brie et l'ES Champniers,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre l'AJ Montmoreau et l'AS Villebois,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre le FC Aubeterre, le FC Sud-Charente et l'ENT St Séverin Palluaud,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre le SL Chateaubernard et l'AM.S Merpins,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre le CR Mansle, le CS St Angeau et l'US Anais,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre l'UAS Verdille et l'AM Beauvais Cressé,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente jeunes entre le CS St Angeau et l'US Anais,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente Féminines séniors entre le FC Sud Charente, le FC Aubeterre et l'ENT St Séverin Palluaud,
- ✓ Etude de la demande de création d'Entente séniors entre Jarnac Sport et l'AL St Brice.
- ✓ Etude de la demande de mise en non activité du club de l'ENT Nanteuil/Verteuil,
- ✓ Homologation du règlement du championnat féminin à 11,,
- ✓ Homologation du règlement du championnat féminin à 8.

2° Sujet(s) « Pour information et échanges »

3° Questions et informations diverses**INTRODUCTION**

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : Le PV N°01 de la réunion de la commission « statuts-règlements » en date du 06/08/2025 est approuvé sans modification.

Civilités : Néant

Informations de l'animateur : Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »**1° - Demande de création d'une Entente jeunes entre l'AS Brie et l'ES Champniers (U17)**

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'AS Brie et l'ES Champniers, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 1 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

2° - Demande de création d'une Entente jeunes entre l'AJ Montmoreau et l'AS Villebois (U15)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'AJ Montmoreau et de l'AS Villebois, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 2 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

3° - Demande de création d'une Entente jeunes entre le FC Aubeterre, le FC Sud Charente et l'ENT St Séverin Palluaud (U13-1, U13-2, U15 et U17)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du FC Aubeterre, du FC Sud Charente et de l'ENT St Séverin Palluau, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 3 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

4° - Demande de création d'une Entente jeunes entre le SL Châteaubernard et l'AM.S Merpins (U15)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du SL Chateaubernard et de l'AM.S Merpins, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 4 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

5° - Demande de création d'une Entente jeunes entre le CR Mansle, le CS St Angeau et l'US Anais (U13-1 U13-2 - U15 - U17)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du CR Mansle, du CS St Angeau et de l'US Anais, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 5 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

6° - Demande de création d'une Entente jeunes entre l'UAS Verdille et l'AM Beauvais Cressé (U15 - U17 et U18)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'UAS Verdille et de l'AM Beauvais Cressé, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 6 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

7° - Demande de création d'une Entente jeunes entre le CS St Angeau et l'US Anais (U11)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'UAS Verdille et de l'AM Beauvais Cressé, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 7: La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

8° - Demande de création d'une Entente séniors féminines entre le FC Sud Charente, le FC Aubeterre et l'ENT St Séverin Palluau

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du FC Sud Charente, du FC Aubeterre et de l'ENT St Séverin Palluau, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.4 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 8 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

9° - Demande de création d'une Entente séniors entre Jarnac Sport et l'AL St Brice (D4)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de Jarnac Sport et de l'AL St Brice, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.2 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 9 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

10° - Etude de la demande de mise en non activité du club de l'ENT Nanteuil/Verteuil

Après exploitation et vérification des pièces transmises par le club de l'ENT Nanteuil/Verteuil, la Commission, en application de l'article 40 des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 22.8 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 10 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

11° - Règlement du championnat féminin à 11

Suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « Développement du football féminin », la commission procède à une relecture du règlement du championnat féminin à 11 et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 11 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

12° - Règlement du championnat féminin à 8

Suite aux modifications proposées par la commission des compétitions « Développement du football féminin », la commission procède à une relecture du règlement du championnat féminin à 8 et effectue quelques réajustements réglementaires et de librairie.

Décision 12 : La Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation

SUJET(S) « POUR INFORMATION »**3° - Néant****QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)****4° - Néant**

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 01/09/2025

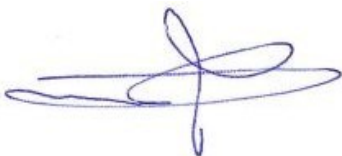
N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre l'AS Brie et l'ES Champniers	Validé	J. Noble
2	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre l'AJ Montmoreau et l'AS Villebois	Validé	J. Noble
3	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre le FC Sud Charente, le FC Aubeterre et l'ENT St Séverin Palluaud	Validé	J. Noble
4	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre le SL Châteaubernard et l'AM.S Merpins	Validé	J. Noble
5	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre le CR Mansle, le CS St Angeau et l'US Anais	Validé	J. Noble
6	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre l'UAS Verdille et l'AM Beauvais Cressé	Validé	J. Noble
7	Etude de la demande de création d'Entente « jeunes » entre le CS St Angeau et l'US Anais	Validé	J. Noble
8	Etude de la demande de création d'Entente féminines entre le FC Sud Charente, le FC Aubeterre et l'ENT St Séverin Palluaud	Validé	J. Noble
9	Etude de la demande de création d'Entente « séniors » entre Jarnac Sport et l'AL St Brice	Validé	J. Noble

10	Etude de la demande de mise en non activité du club de l'ENT Nanteuil/Verteuil	Validé	J. Noble
11	Homologation du championnat féminin à 11	Validé	J. Noble
12	Homologation du championnat féminin à 8	Validé	J. Noble

La prochaine réunion de la commission sera programmée en fonction des dossiers à traiter

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30

L'animateur,
Jacques Noble



Le Secrétaire,
Laurent Fouché

